

Cahiers des charges

Bungalow de décontamination pour le retrait d'amiante non friable en extérieur

Il s'agit de promouvoir l'utilisation de bungalows spécialisés, adaptés à l'activité de retrait d'amiante non friable en extérieur, ainsi qu'aux interventions de maintenance qui nécessitent d'organiser la prévention du risque Amiante pour les opérateurs.

Cahier des charges à respecter :

Un compartiment "vestiaire sale" avec :

- porte d'accès avec marche pieds,
- revêtement sol, mur, plafond, d'un matériau facilement lavable, supportant les projections d'eau,
- sol étanche, équipé d'une évacuation d'eau,
- patères pour vêtements, "portes poubelle" pour sacs jetables,
- éclairage intérieur étanche, lucarne pour éclairage naturel,
- déprimogène à filtration absolue, équipé d'un obturateur de filtres, posé manuellement

Deux^(*) cabines "douche" avec :

- deux portes "entrée sortie" pour chaque douche,
- ces douches sont positionnées entre le compartiment sale et le compartiment propre. Il n'y a pas d'autres possibilités de passage entre ces deux compartiments
- les portes des douches sont équipées de grilles d'aération permettant à l'air de circuler au travers des douches, de la zone "propre" vers la zone "sale", sous l'effet de la mise en dépression du compartiment "sale" engendrée par le fonctionnement du déprimogène,
- l'équipement traditionnel de la douche est complété par une patère permettant de suspendre provisoirement un équipement devant être lavé (masque respiratoire),
- sol équipé d'un revêtement anti-dérapant,
- porte savon, robinet mélangeur, douchette avec flexible sur réglette verticale,
- éclairage naturel par le plafond + éclairage en 12V.

(*) pour les entreprises d'effectif inférieur ou égal à 5 salariés, il est admis de subventionner l'acquisition d'un bungalow à une seule cabine de douche, en respectant évidemment le reste du cahier des charges.

Un compartiment "vestiaires propres" avec :

- porte d'accès avec marche pieds,
- revêtement sol, mur, plafond, d'un matériau facilement lavable, supportant les projections d'eau,
- sol étanche, équipé d'une évacuation d'eau,
- patères pour vêtements,
- éclairage intérieur étanche, lucarne pour éclairage naturel, chauffage,
- armoires vestiaires, banc,
- lavabo avec eau chaude, miroir, porte serviette, tablette,
- prises de courants et box associés permettant de recharger les batteries des appareils de protection respiratoire à ventilation assistée,
- grilles d'aération : entrée d'air neuf qui permet la ventilation de l'ensemble des compartiments par le fonctionnement du déprimogène,
- un chauffage.

Un compartiment technique :

Accessible depuis l'extérieur, fermé à clé.

Conçu pour regrouper les équipements techniques nécessaires au bon fonctionnement du bungalow notamment :

- tableau électrique avec son convertisseur 12V,

- chauffe eau avec une réserve d'eau chaude suffisante,
- espace disponible pour installer un aspirateur à filtration absolue. Un trou pour passage du tuyau de cet aspirateur est aménagé dans la cloison séparant ce compartiment et le "vestiaire sale",
- porte d'accès extérieur équipée d'une large grille d'aération,
- espace de rangement de l'unité de filtration pendant le transport.

Nota :

- les fonctionnements du déprimogène et l'alimentation de l'aspirateur seront asservis à la présence des utilisateurs, quelles que soient leurs positions dans le bungalow,
- en cas de chauffage au gaz, eau ou air, les appareils sont installés de façon que leur fonctionnement ne soit pas altéré par les flux d'air générés par le déprimogène ou l'aspirateur.

Equipement général :

- robinet d'eau froide donnant sur l'extérieur,
- prise de courant,
- évacuations d'eau centralisées pour raccorder l'unité de filtration d'eau,
- notice du fabricant sur l'utilisation et les entretiens du Bungalow.

En option : Auvent extérieur dépliant devant la porte du "vestiaire sale".

Afin de faciliter le choix de bungalow "subventionnable", une liste indicative des matériels est proposée sur le site internet dédié de l'INRS (www.amiante.INRS.fr).

Pour information, la liste de fabricants et distributeurs de matériels satisfaisant au cahier des charges est donnée ci-dessous, à jour à octobre 2009. Cette liste n'est pas exhaustive.

Liste indicative de distributeurs de bungalows "Amiante"

Nom et adresse	Tél./Fax	Site Web
JCR EQUIPEMENTS ZA du Bel-air, 10 rue Mège Mouriès 78120 RAMBOUILLET	01 34 84 05 06	http://www.jcr-equipements.fr/jr-66-563-les nouvelles unites de decontamination amiante
DECONTA SARL 57 route de Marienthal 67500 HAGUENAU	03 88 07 17 37	http://www.deconta.com/Haupt1F.htm
CNSE 48 avenue de Verdun BP 101 69822 BELLEVILLE	04 74 66 21 23	http://www.cnse-france.com/
FEMIL RN 12, Lombers 81120 REALMONT	05 63 45 57 27	http://femil.com/htfr/frameset10.htm